

Je donne à cette suggestion toute la réflexion qu'elle mérite, mais avant de convoquer une réunion, j'aimerais passer en revue la législation fédérale et provinciale dans ce domaine, la question de juridiction qui peut entrer en jeu ainsi que les rapports et recommandations qui ont été présentés aux gouvernements à cet égard.

La Chambre sera intéressée de savoir que nous consulterons, entre autres, les importantes études entreprises en ce domaine, d'abord par la Commission royale qui a fait enquête sur le coût des emprunts et du crédit, ainsi que sur des questions connexes, en Nouvelle-Écosse; puis par le comité spécial du gouvernement de l'Ontario, par le comité spécial du gouvernement du Manitoba, et enfin par le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre, qui ont fait enquête sur le crédit aux consommateurs. Notre étude est en cours, et j'aurai d'autres consultations avec les provinces en ce qui concerne la sujet et la date de la réunion.

### AIR CANADA

#### WINNIPEG—RAPPORT SUR L'ENQUÊTE CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Je voudrais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai plus ou moins donné préavis. Je voudrais lui demander si la traduction du rapport Thompson est presque terminée puisque ce travail a retardé si longtemps sa présentation? Le rapport a trait à l'avenir de l'aviation à Winnipeg.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Je m'excuse auprès du député, mais en l'occurrence une chose qui aurait dû se faire presque automatiquement n'a pas été faite. J'ai négligé de m'enquérir au bureau du Conseil privé, mais je le ferai aujourd'hui et je communiquerai le renseignement au député.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** J'aimerais demander une précision au ministre des Transports. A-t-il employé le mot «automatique» ou «autocratique»?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne crois pas qu'ils soient synonymes, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Ils le sont de l'autre côté.

### L'INDUSTRIE

#### RATIFICATION DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN VISANT LES PRODUITS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

La Chambre reprend l'étude du projet de résolution de l'honorable M. Drury:

Qu'il est opportun que les deux Chambres du Parlement ratifient l'Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile, signé le 16 janvier 1965, et que cette Chambre ratifie ledit Accord.

**M. l'Orateur:** Au moment de l'ajournement hier soir, la Chambre examinait la recevabilité de l'amendement suivant proposé par l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler), appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard):

Qu'après le mot «accord» à la quatrième ligne, on ajoute le texte suivant:

«...pourvu que ledit accord ne soit pas renouvelé dans sa forme actuelle, ou sous une forme modifiée, sans le consentement préalable du Parlement.»

J'ai dit que je prendrais la nuit pour réfléchir, bien que j'ai exprimé mon opinion lorsque les députés ont fait valoir leurs points de vue. Après plus ample considération, j'aimerais maintenant rendre ma décision concernant l'amendement proposé. J'ai rappelé aux honorables députés il y a un instant, le libellé de l'amendement que je vous répète de nouveau:

Qu'après le mot «accord» à la quatrième ligne, on ajoute le texte suivant:

«...pourvu que ledit accord ne soit pas renouvelé dans sa forme actuelle, ou sous une forme modifiée, sans le consentement préalable du Parlement.»

J'ai exprimé des doutes quant à la légalité de l'amendement et j'ai prié les honorables députés de me faire part de leurs opinions quant à la question de procédure qu'il soulevait. L'honorable député d'Edmonton-Ouest prétend que le Parlement devrait avoir le droit, par son vote, d'imposer les conditions que renferme l'amendement.

Je suis pleinement d'accord avec l'honorable député sur ce point. En toute déférence, je signale que la bonne façon de procéder pour atteindre ce but n'est pas de présenter un amendement à la résolution, mais plutôt une motion de fond avec préavis. Selon moi, le ministre des Transports a raison de soutenir que l'amendement est, effectivement, une nouvelle proposition. A mon sens, elle dépasse la portée très restreinte de la question.

Je dois vous rappeler que souvent, dans le passé, en cherchant à proposer des amendements à des résolutions comme celle-ci, des